
AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
PROCEDURE ADAPTEE

1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR / RENSEIGNEMENTS

Communauté de Communes du Comté de Provence

Quartier de Paris
Route du Val
83170 BRIGNOLES
Tél : 04 98 05 27 10
Fax : 04 98 05 27 11
Mail : contact@cc-comtedeprovence.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
L'avis implique un marché public.

2. OBJET DU MARCHÉ / CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Références : M 2011-013

Objet du marché : TRAVAUX DE FOURNITURE, D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE D'UNE CLIMATISATION RÉVERSIBLE

Forme du marché : Marché unique

3. CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Le prestataire retenu sera tenu de fournir une climatisation réversible correspondant aux besoins de la Communauté de Communes du Comté de Provence, de l'installer et d'en assurer la maintenance.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

Articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics.

Modalités de financement : financement assuré sur le budget de la Communauté de Communes du Comté de Provence.

Les variantes ne sont pas acceptées. Le Pouvoir Adjudicateur ne prévoit pas d'options.

4. PROCEDURE DE PASSATION

Procédure adaptée, conforme aux articles 26, 28 et 29 du Code des Marchés Publics.

Les candidats disposeront d'un délai de 1 semaine pour formuler leur offre.

5. DUREE DU MARCHÉ

Le marché sera passé pour une durée prévue dans l'acte d'engagement du candidat attributaire du marché.

6. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- le Cahier des Clauses Techniques Particulières à accepter sans modification, à dater et à signer ;
- le DQE à compléter, à dater et à signer ;
- l'Acte d'Engagement, à compléter, à dater et à signer;
- la lettre de candidature (modèle DC1) établie sur papier à en-tête de l'entreprise ou sur l'imprimé DC1, joint au dossier de la consultation comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché, la nature du groupement, l'identification des membres du groupement, la date et la signature ;
- une déclaration sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics, dûment datée et signée (ou imprimé DC2 « déclaration du candidat) :

→ de n'avoir pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du Code pénal et par l'article 1741 du Code Général des Impôts ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

→ de n'avoir pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1 et 2, L.8221-3 et 5, L.8231-1, L.8241-1 et 2, L.8251-1 et L.8254-1 à 4 du Code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

→ de ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 du code du commerce ou en faillite personnelle, au sens de l'article L.625-2 du même code, ou ne pas faire l'objet d'une procédure étrangère équivalente. Les personnes admises au redressement judiciaire au sens de l'article L.620-1 du Code de commerce fourniront utilement la copie du ou des jugements prononcés ou documents équivalents pour les procédures régies par un droit étranger. Il s'agit pour les candidats de justifier qu'ils sont habilités à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

→ d'avoir souscrit au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale ou d'avoir acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date. Toutefois, sont considérées comme en situation régulière les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, n'avaient pas acquitté les divers produits devenus exigibles à cette date, ni constitué de garanties, mais qui, avant la date du lancement de la consultation, ont, en l'absence de toute mesure d'exécution du comptable ou de l'organisme chargé du recouvrement, soit acquitté lesdits produits, soit constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement. Les personnes physiques qui sont dirigeants de droit ou de fait d'une personne morale qui ne satisfait pas aux conditions prévues aux alinéas précédents ne peuvent être personnellement candidates à un marché.

→ d'avoir satisfait aux obligations relatives au respect de l'obligation d'emploi définie aux articles L.5212-1 à 4, L.5212-5, L.5212-9 à 11 et L.5214-1 du Code du travail ou avoir indiqué ne pas y être assujetti.

Les éléments de capacités techniques et professionnelles suivants :

- l'attestation de capacité.

7. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

- La valeur technique: 40 %
- Le prix d'achat : 30%
- Le prix de la maintenance : 20 %
- Le délai d'intervention et de réalisation : 10 %

8. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Il peut être demandé par écrit (courrier ou télécopie) auprès du secrétariat général de la Communauté de Communes du Comté de Provence dont les coordonnées et l'adresse sont indiquées ci-dessus.

9. MODALITES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES

Si cette consultation vous intéresse, vous voudrez bien nous faire parvenir votre candidature, pour le :
Lundi 08 Août 2011, à 17 h 00 au plus tard, sur papier, sous enveloppe cachetée, portant la mention :

« Consultation pour le marché M 2011-013 : travaux de fourniture, d'installation et de maintenance d'une climatisation réversible – NE PAS OUVRIR ».

A l'adresse suivante :

Monsieur le Président

Communauté de Communes du Comté de Provence - Route du Val – Quartier de Paris

83 170 BRIGNOLES.

Les plis contenant les candidatures seront envoyés par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, avant la date et l'heure limites indiquées ci-dessus, ou déposés au siège de la Communauté de Communes du Comté de Provence, contre récépissé.

Le dépôt des candidatures par voie électronique n'est pas accepté.

10. RENSEIGNEMENTS

Renseignements d'ordre administratif :

Mademoiselle Céline CHASSIN – Responsable Marchés Publics

Tél : 04 98 05 27 10 – Fax : 04 98 05 27 11 - mail : CHASSINC@cc-comtedeprovence.fr

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Cet avis d'appel à candidature est publié sur le site internet de la Communauté de Communes du Comté de Provence.

12. PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP40510 - 83041 TOULON Cedex 9

Tél : 04 94 42 79 30 – Fax : 04 94 42 79 89

Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP40510 - 83041 TOULON Cedex 9

Tél : 04 94 42 79 30 – Fax : 04 94 42 79 89

Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS À LA PUBLICATION : 29/07/2011